



Recuperation d'acompte suite a achat avec demande de financement

Par **new**, le **07/03/2010** à **06:48**

Bonjour, rnje suis allé dans un magasin de vente de salons, canapés etc... à peine entré le vendeur m'accoste et me propose ses services, je refuse dans un premier temps. Puis je m'intéresse à un canapé d'angle et je rappelle le commercial qui vient avec son patron, et dans la foulée me proposent le canapé à 90 euros par mois pdt 2 ans grâce à son partenariat avec une société de crédit. Le problème c'est qu'il faut verser un acompte de 200 euros. J'ai ma CB et demande au patron de me débiter l'acompte en différé (donc 1 mois plus tard) - il accepte... j'ai donc au départ accepté son offre - OUI MAIS 2 jours après, l'acompte était débité, et 6 jours après je me suis retracté et ne voulais plus du canapé. J'ai demandé à être remboursé mais on me répond que mon crédit est accepté et que c'est trop tard (sachant que je n'ai donné qu'un RIB). J'avais juste signé une facture où l'acompte y figure mais la facture précise que c'est un achat avec prise de crédit. 1 mois et demi s'est écoulé et je n'ai pas eu de débit associé au crédit sur mon compte et pas vu la couleur du fauteuil... bref je voudrais savoir si c'est possible de récupérer cet acompte?.

N.B : je n'ai pas le double de la demande de crédit car le commerçant a refusé de me la donner le jour où je suis venu me retracté en me prétextant qu'il avait déjà envoyé les papiers à l'organisme de crédit que c'est eux qui me renverront les papiers mais soit disant ma demande est acceptée - et depuis plus de nouvelles.....

Merci pour vos réponses, car j'aimerais vraiment le récupérer...

Par **Patricia**, le **07/03/2010** à **11:17**

Bonjour, rn rn Je réagis au délai de votre débit de C.B. rn Qui n'est pas "clair". rn rn Un patron de magasin, tout comme un commercial, une hôtesse de caisse, (ou autre) ne peut le

déterminer ou le modifier. Mais la banque... Selon le contrat de cette C.B. que vous avez signé. Si il est prévu que vos débits sont "immédiats", ils le resteront de même pour les "différés". Et ça (à mon avis) il le savait très bien.

Par **new**, le **07/03/2010** à **17:52**

ma CB n'est pas en debit différé...mon probleme est de savoir si d'une part je peux recuperer mon acompte et comment? d'autre part le fait que je n'aie aucun document en ma possession(exepté le bon de commande ou il est ecrit "avec demande de credit")ni materiel,et les delai sont largement depassés....peut il lui porter prejudice?l'offre est elle toujours valable ?

Par **Patricia**, le **07/03/2010** à **19:52**

OU vous vous contredisez
OU vous nous prenez pour des niais
OU vous ne connaissez pas le principe des débits "différés"...
Dans ce cas, aller à votre banque pour lui demander des renseignements.
Si votre C.B. n'est pas en débit différé, pourquoi avoir (dans ce cas) demandé au patron de ce magasin de débiter l'acompte en différé ? Soit, 1 mois plus tard ?
Ce n'est pas moi qui le dit mais vous, dans votre message initial.
Bref, gérez donc vos finances comme vous le voulez...
Un acompte n'est pas remboursable.
Pour l'acheteur, c'est une façon ferme et définitive d'acquérir la marchandise.
En cas de rétractation de sa part, il peut même être tenu de payer des dommages-intérêts...

Par **new**, le **07/03/2010** à **21:07**

pour la CB j'ai demandé au vendeur si c'était possible de faire un debit différé depuis sa machine et si il fallait que je fasse quelquechose a la banque,il m'a repondu que c 'est inutile il gere tout....j'ai su qu'il fallait contacter la banque seulement quand cela etait débité....le probleme n'est plus la....mon acompte est definitivement perdu meme si l'achat etait a condition d'avoir un credit?
Merci pour votre aide

Par **Patricia**, le **09/03/2010** à **13:31**

Bonjour,
Le crédit peut-être le principal motif d'annulation d'un achat sans contestation mais quand il est refusé...
Et là, hélas pour vous ce n'est pas le cas...
Concernant le délai de livraison, aucun délai n'est précisé sur votre facture ?